

**PORTANT COMPOSITION DU JURY LP Management des activités commerciales parc.
Management des relations commerciales**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen LP Management des activités commerciales parc. Management des relations commerciales comme suit :

Membres du jury

BERTEL Sylvain, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

TALBOT Damien, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Semestre 1

LAGRANGE Samuel, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

MEULLE Charlotte, PROFESSIONNEL

Semestre 2

LAGRANGE Samuel, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

MEULLE Charlotte, PROFESSIONNEL

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024